
RESUME

de la réunion du Conseil de Saint-Louis Agglomération qui s'est tenue au TRIANGLE à Huningue le 07 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 10 du mois de mars à 18 h 00, les délégués des communes de Saint-Louis, Huningue, Kembs, Blotzheim, Village-Neuf, Bartenheim, Sierentz, Hégenheim, Hésingue, Rosenau, Landser, Hagenthal-Le-Bas, Schlierbach, Leymen, Buschwiller, Attenschwiller, Folgensbourg, Uffheim, Rantzwiller, Wentzwiller, Helfrantzkirch, Michelbach-le-Bas, Ranspach-Le-Bas, Hagenthal-Le-Haut, Michelbach-Le-Haut, Ranspach-Le-Haut, Koetzingue, Steinbrunn-Le-Haut, Kappelen, Waltenheim, Neuwiller, Wahlbach, Magstatt-Le-Bas, Geispitzen, Zaessingue, Knœringue, Brinckheim, Stetten, Magstatt-Le-Haut, Liebenschwiller, élus pour former le Conseil de Saint-Louis Agglomération, se sont réunis au Triangle de Huningue sur l'invitation qui leur a été faite le 1^{er} avril 2021 par Monsieur Jean-Marc DEICHTMANN, Président de Saint-Louis Agglomération.

Présents

Délégués de Saint-Louis

MmePascale SCHMIDIGER, Maire
M. Philippe KNIBIELY, Adjoint au Maire
MmeStéphanie GERTEIS, Adjointe au Maire
M. Daniel SCHICCA, Adjoint au Maire
MmeJocelyne STRAUMANN HUMMEL, Adjointe au Maire
M. Bertrand GISSY, Adjoint au Maire
M. Bernard SCHMITTER, Adjoint au Maire
MmeSylvie CHOQUET, Adjointe au Maire
M. Gabriel PISARONI, Conseiller Municipal
MmeFrançoise FERRANDEZ, Conseillère Municipale
MmeKarin GANGLOFF, Conseillère Municipale

Délégués de Huningue

M. Jean-Marc DEICHTMANN, Maire
Mme Valérie ZAKRZEWSKI, Adjointe au Maire
M. Dominique BOHLY, Adjoint au Maire
Mme Christine FRANCOIS, Conseillère Municipale
M. Jules FERON, Adjoint au Maire
M. Patrick STRIBY, Conseiller Municipal

Délégués de Kembs

M. Joël ROUDAIRE, Maire
MmeCéline BACH, Adjointe au Maire
M. Francis SCHACHER, Adjoint au Maire
MmeChristiane ROSSE, Adjointe au Maire

Délégués de Blotzheim

M. Jean-Paul MEYER, Maire
M. Lucien GASSER, Adjoint au Maire
Mme Martine LEFEBVRE, Conseillère Municipale

Délégués de Village-Neuf

Mme Isabelle TRENDEL, Maire,
M. André KASTLER, Adjoint au Maire
Mme Thurianne RAMASSAMY-BALLAMY, Adjointe au Maire

Délégués de Bartenheim

M. Bernard KANNENGIESER, Maire
Mme Ariane RINQUEBACH, Adjointe au Maire
M. Patrick CAPON, Conseiller Municipal

Délégués de Sierentz

M. Pascal TURRI, Maire
Mme Rachel SORET VACHET-VALAZ, Adjointe au Maire
M. Paul-Bernard MUNCH, Conseiller Municipal

Délégués de Hégenheim

M. Thomas ZELLER, Maire
Mme Sabine KIBLER-KRAUSS, Adjointe au Maire
M. Gérard KERN, Adjoint au Maire

Délégué de Hésingue

M. Gaston LATSCHA, Maire

Délégués de Rosenau

M. Thierry LITZLER, Maire
Mme Nadine WOGENSTAHL, Adjointe au Maire

Délégué de Landser

M. Daniel ADRIAN, Maire

Délégué de Hagenthal-le-Bas

M. Gilbert FUCHS, Maire

Déléguée de Buschwiller

Mme Christèle WILLER, Maire

Délégué d'Attenschwiller

M. Denis WIEDERKEHR, Maire

Délégué de Uffheim

M. André RIBSTEIN, Maire

Délégué de Rantzwiller

M. Clément SIBOLD, Maire

Délégué de Wentzwiller

M. Angelo PILLERI, Maire

Délégué de Helfrantzkirch

M. Yves TSCHAMBER, Maire

Délégué de Hagenthal-le-Haut

M. Pierre PFENDLER, Maire

Délégué suppléant de Ranspach-le-Bas

M. Bertrand RUNSER, Adjoint au Maire

Délégué de Ranspach-Le-Haut

M. Stéphane RODDE, Maire

Délégué de Steinbrunn-le-Haut

M. Vincent STRICH, Maire

Déléguée de Koetzingue

Mme Hélène CAILLEAUX, Adjointe au Maire

Délégué de Kappelen

M. Guillaume GABRIEL, Maire

Déléguée suppléante de Waltenheim

Mme Valérie KUNTZ, Adjointe au Maire

Délégué de Magstatt-le-Bas

M. Serge FUCHS, Maire

Délégué de Neuwiller

M. Carmelo MILINTENDA, Maire

Délégué suppléant de Geispitzen

M. Patrice SCHNEIDER, Adjoint au Maire

Délégué de Brinckheim

M. Philippe GINDER, Maire

Délégué de Zaessingue

M. Roger ZINNIGER, Maire

Délégué de Knoeringue

M. André UEBERSCHLAG, Maire

Délégué de Stetten

M. Jean-Luc MULLER, Maire

Excusés :

Déléguée de Saint-Louis

Mme Aline TCHEKOUTIO-TAISNE, Conseillère Municipale

Délégué de Folgensbourg

M. Max DELMOND, Maire

Délégué de Michelbach-le-Bas

M. Julien SCHICKLIN, Maire

Déléguée de Ranspach-le-Bas

Mme Sandra MUTH, Maire

Délégué de Michelbach-le-Haut

M. André WOLGENSINGER, Maire

Délégué de Wahlbach

M. Jean-Louis SCHOTT, Maire

Délégué de Geispitzen

M. Christian BAUMLIN, Maire,

Déléguée de Magstatt-Le-Haut

Mme Florence HEITZ, Maire

Délégué de Liebenswiller

M. Hubert MULLER, Maire

A donné procuration :

Délégués de Saint-Louis

Mme Françoise DINTEN, Adjointe au Maire, à M. Daniel SCHICCA

M. Florian BACHMANN, Adjoint au Maire, à M. Philippe KNIBIELY

Mme Lola SFEIR, Adjointe au Maire, à Mme Pascale SCHMIDIGER

M. Raymond ECKES, Conseiller Municipal, à M. Daniel SCHICCA

M. Hubert GIEGELMANN, Conseiller Municipal, à Sylvie CHOQUET

M. Franck KAHRIC, Conseiller Municipal, à M. Bertrand GISSY

Déléguée de Blotzheim

Mme Sandrine SCHMITT-MEYER, Adjointe au Maire, à Jean-Paul MEYER

Déléguée de Hésingue

Mme Josiane CHAPPEL, Adjointe au Maire, à M. Gaston LATSCHA

Délégué de Schlierbach

M. Bernard JUCHS, Maire, à M. Daniel ADRIAN

Délégué de Leymen

M. Rémy OTMANE, Maire, à M. Pierre PFENDLER

Délégué de Wahlbach

M. Anthony MARTIN, Maire, à M. Jean-Marc DEICHTMANN

Assistent :

Services de Saint-Louis Agglomération

M. Claude DANNER

Mme Catherine WISS

Mme Sophie THORAVAL

Mme Stéphanie FUCHS

M. Jean-François VUILLEMARD

M. Hubert VAXELAIRE

Mme Latifa LAKRAA

M. Luc PILLOT

Mme Jessica LUTZ

Mme Emilie BRENGARD

Mme Virginie MERCIER

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2021
2. Budgets Primitifs 2021
 - 2.1. Budget Principal
 - 2.1.1. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020
 - 2.1.2. Approbation du Budget
 - 2.2. Budget annexe de l'assainissement DSP
 - 2.2.1. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020
 - 2.2.2. Budgets annexes de l'assainissement : transfert des résultats du budget annexe assainissement DSP au budget annexe Régie
 - 2.2.3. Approbation du Budget
 - 2.3. Budget annexe de l'assainissement Régie
 - 2.3.1. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020
 - 2.3.2. Approbation du Budget
 - 2.4. Budget annexe de l'eau en régie
 - 2.4.1. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020
 - 2.4.2. Approbation du budget
 - 2.5. Budget annexe de l'eau DSP
 - 2.5.1. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 de l'ancien Syndicat d'Eau de Saint-Louis, Huningue et environs au nouveau budget annexe DSP
 - 2.5.2. Approbation du Budget
 - 2.6. Budget annexe du Service d'enlèvement des ordures ménagères
 - 2.6.1. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020
 - 2.6.2. Approbation du Budget
 - 2.7. Budget annexe de la Zone d'activité à Attenschwiller
 - 2.7.1. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020
 - 2.7.2. Approbation du Budget
 - 2.8. Budget annexe de la zone d'activité du Technoparc
 - 2.8.1. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020
 - 2.8.2. Approbation du Budget
 - 2.9. Budget annexe de la Pépinière d'entreprises à Schlierbach
 - 2.9.1. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020
 - 2.9.2. Approbation du Budget
3. Fiscalité Locale
 - 3.1. Vote des taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) et de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
 - 3.2. Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dans les Communes de l'ex-Communauté d'Agglomération des Trois Frontières, de l'ex-Communauté de Communes du Pays de Sierentz et maintien de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) dans les Communes de l'ex-Communauté de Communes de la Porte du Sundgau
4. Subventions et fonds de concours
 - 4.1. Subventions 2021
 - 4.2. Fonds de concours exceptionnel à la Commune de Hégenheim
5. Mise en amortissement sur 15 ans d'un prêt-relais souscrit en 2016 pour financer la construction des infrastructures du Tram3
6. Transfert des compétences eau et assainissement : transfert des résultats budgétaires 2019 à
Saint-Louis Agglomération – Commune de Helfrantzkirch
7. Complément apporté à l'intérêt communautaire de la compétence « action sociale » en matière de santé

8. Engagement de Saint-Louis Agglomération dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé
9. Transports urbains - Expérimentation d'une reconnaissance mutuelle des abonnements avec la Communauté tarifaire de la Suisse du Nord-Ouest (T.N.W.); passation d'une convention
10. Autorisation au Président de lancer et conclure un accord-cadre à bons de commande relatif à des travaux d'entretien de voirie
11. Modification n°1 du marché n°2019AEPT036L00 relatif à la liaison intercommunale entre les champs captants de Saint-Louis et le Château d'eau de Bartenheim - annule et remplace la délibération n°2020-360 du 16 décembre 2020
12. Quartier du Lys - Modification de l'Accord cadre de maîtrise d'œuvre
13. Acquisition d'une parcelle pour l'élargissement du parking du Pôle de proximité de Sierentz
14. Mise à disposition d'un terrain à Michelbach-le-Bas pour l'exploitation d'un site point haut par ATC France
15. Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs
16. Octroi d'une garantie d'emprunt à NEOLIA pour un prêt de 1 318 408 € destiné à la construction de 15 logements sociaux à Blotzheim
17. Octroi d'une garantie d'emprunt à NEOLIA pour un prêt de 1 551 793 € destiné à la construction de 20 logements sociaux à Blotzheim
18. Attribution de subventions complémentaires aux aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) dans le cadre du programme « Habiter Mieux Sérénité »
19. Signature de la convention multi-partenariale dans le cadre de la mise en œuvre du Programme ACTEE 2 SEQUOIA
20. Désignation d'un représentant à l'APRONA (Association de protection de la nappe phréatique de la plaine d'Alsace)
21. Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu des délégations du 15 juillet 2020
22. Détermination du lieu de réunion du Conseil communautaire pour la séance du 26 mai 2021
23. Divers

Est désigné secrétaire de séance M. Angelo PILLERI. M. Danner, DGS, et Mme Wiss, DGA, sont désignés secrétaires auxiliaires.

Rapporteur : M. Deichtmann

01. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2021
(DELIBERATION n°2021-043)

M. Deichtmann demande si le procès-verbal de la séance du 10 mars 2021 soulève des observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé et signé séance tenante par les membres présents.

Rapporteur : M. Deichtmann

02. Budgets primitifs

BUDGETS PRIMITIFS 2021

(DELIBERATION n°2021-044)

2.1 Budget principal

2.1.1 Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- constate et approuve les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

	Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
A	Réalisés propres à l'exercice 2020	63 998 562,09 €	64 105 939,10 €	107 377,01 €
B	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2020)	0,00 €	5 058 158,40 €	5 058 158,40 €
C=A+B	Solde de la section de fonctionnement 2020	63 998 562,09 €	69 164 097,50 €	5 165 535,41 €
	Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
D	Réalisés propres à l'exercice 2020	11 154 925,05 €	12 078 325,99 €	923 400,94 €
E	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2020)	3 583 299,11 €	0,00 €	-3 583 299,11 €
F=D+E	Solde global d'exécution	14 738 224,16 €	12 078 325,99 €	-2 659 898,17 €
G	Restes à réaliser au 31 décembre 2020	7 519 939,18 €	7 700 143,47 €	180 204,29 €
H=F+G	Solde de la section d'investissement 2020	22 258 163,34 €	19 778 469,46 €	-2 479 693,88 €
I=C+H		86 256 725,43 €	88 942 566,96 €	2 685 841,53 €

Affectation du résultat 2020	
Résultat global de la section de fonctionnement 2020	5 165 535,41
Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 (compte 001)	-2 659 898,17
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2020	180 204,29
Besoin de financement de la section d'investissement	-2 479 693,88
Couverture du besoin de financement 2020 (compte 1068)	2 479 693,88
Solde du résultat de fonctionnement (compte 002)	2 685 841,53

Rapporteur : M. Deichtmann

BUDGETS PRIMITIFS 2021

(DELIBERATION n°2021-045)

2.1 Budget principal

2.1.2 Approbation du Budget

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, le budget primitif principal 2021, dont l'équilibre général se présente comme suit :

	B.P. 2021	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	68 041 380,00 €	68 041 380,00 €
Opérations réelles et ordres	68 041 380,00 €	65 355 538,47 €
Résultat reporté	- €	2 685 841,53 €
Investissement	22 557 117,35 €	22 557 117,35 €
Opérations réelles et ordres	12 377 280,00 €	14 856 973,88 €
Restes à réaliser	7 519 939,18 €	7 700 143,47 €
Résultat reporté	2 659 898,17 €	- €
Budget Total	90 598 497,35 €	90 598 497,35 €
Opérations réelles et ordres	80 418 660,00 €	80 212 512,35 €
Restes à réaliser	7 519 939,18 €	7 700 143,47 €
Résultat reporté	2 659 898,17 €	2 685 841,53 €

Rapporteur : M. Deichtmann

BUDGETS PRIMITIFS 2021

(DELIBERATION 2021-046)

2.2 Budget annexe de l'assainissement DSP**2.2.1 Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020**

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- constate et approuve les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

	Section d'exploitation	Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
A	Réalisés propres à l'exercice 2020	7 085 963,06 €	5 675 981,86 €	-1 409 981,20 €
B	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2020)	0,00 €	1 558 954,64 €	1 558 954,64 €
C=A+B	Solde de la section d'exploitation 2020	7 085 963,06 €	7 234 936,50 €	148 973,44 €
	Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
D	Réalisés propres à l'exercice 2020	5 155 437,77 €	2 576 141,17 €	-2 579 296,60 €
E	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2020)	0,00 €	3 545 673,58 €	3 545 673,58 €
F=D+E	Solde global d'exécution	5 155 437,77 €	6 121 814,75 €	966 376,98 €
G	Restes à réaliser au 31 décembre 2020	957 449,51 €	0,00 €	-957 449,51 €
H=F+G	Solde de la section d'investissement 2020	6 112 887,28 €	6 121 814,75 €	8 927,47 €
I=C+H		13 198 850,34 €	13 356 751,25 €	157 900,91 €

Affectation du résultat 2020	
Résultat global de la section d'exploitation 2020	148 973,44 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 (compte 001)	966 376,98 €
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2020	- 957 449,51 €
Besoin de financement de la section d'investissement	- €
Couverture du besoin de financement 2020 (compte 1068)	- €
Solde du résultat d'exploitation (compte 002)	148 973,44 €

Rapporteur : M. Deichtmann

BUDGETS PRIMITIFS 2021

(DELIBERATION n°2021- 047)

2.2.2 Budgets annexes de l'assainissement : transfert des résultats du budget annexe assainissement DSP au budget annexe Régie

L'exercice de la compétence assainissement était retracé jusqu'au 31 décembre 2019 dans un budget annexe assainissement DSP.

Suite au transfert de compétence assainissement intervenu au 1er janvier 2020, le Conseil de Communauté, par délibération du 13 novembre 2019, a créé un budget assainissement Régie.

Afin d'assurer l'équilibre de ce nouveau budget, il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le transfert d'une partie des excédents du budget DSP au nouveau budget Régie.

Ce transfert doit s'effectuer par les opérations de dépenses et de recettes suivantes :

Budget Assainissement DSP

- Transfert excédent d'exploitation pour 420 000,- € (recettes à l'article 778)

Budget Assainissement Régie

- Transfert excédent d'exploitation pour 420 000,- € (dépenses à l'article 678)

Après avoir entendu les explications de Monsieur DEICHTMANN et après délibération, le Conseil de Communauté,

- ↳ approuve, à l'unanimité, le transfert des résultats du budget annexe assainissement DSP au budget annexe assainissement Régie.

Rapporteur : M. Deichtmann

BUDGETS PRIMITIFS 2021
(DELIBERATION n°2021-048)

2.2 Budget annexe de l'assainissement DSP

2.2.3 Approbation du Budget

Le Conseil de Communauté, approuve, à l'unanimité, le budget annexe de l'assainissement DSP, dont l'équilibre général se présente comme suit :

	B.P. 2021	
	Dépenses	Recettes
Exploitation	4 414 973,44 €	4 414 973,44 €
Opérations réelles et ordres	4 414 973,44 €	4 266 000,00 €
Résultat reporté	- €	148 973,44 €
Investissement	4 064 276,98 €	4 064 276,98 €
Opérations réelles et ordres	3 106 827,47 €	3 097 900,00 €
Restes à réaliser	957 449,51 €	- €
Résultat reporté	- €	966 376,98 €
Budget Total	8 479 250,42 €	8 479 250,42 €
Opérations réelles et ordres	7 521 800,91 €	7 363 900,00 €
Restes à réaliser	957 449,51 €	- €
Résultat reporté	- €	1 115 350,42 €

Rapporteur : M. Deichtmann

BUDGETS PRIMITIFS 2021
(DELIBERATION 2021-049)

2.3 Budget annexe de l'assainissement Régie

2.3.1 Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- constate et approuve les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

	Section d'exploitation	Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
A	Réalisés propres à l'exercice 2020	5 560 353,61 €	6 178 266,77 €	617 913,16 €
B	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2020)	0,00 €	322 025,80 €	322 025,80 €
C=A+B	Solde de la section d'exploitation 2020	5 560 353,61 €	6 500 292,57 €	939 938,96 €
	Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
D	Réalisés propres à l'exercice 2020	2 468 193,27 €	3 419 131,85 €	950 938,58 €
E	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2020)	28 353,78 €	0,00 €	-28 353,78 €
F=D+E	Solde global d'exécution	2 496 547,05 €	3 419 131,85 €	922 584,80 €
G	Restes à réaliser au 31 décembre 2020	712 807,28 €	0,00 €	-712 807,28 €
H=F+G	Solde de la section d'investissement 2020	3 209 354,33 €	3 419 131,85 €	209 777,52 €
I=C+H		8 769 707,94 €	9 919 424,42 €	1 149 716,48 €

Affectation du résultat 2020	
Résultat global de la section d'exploitation 2020	939 938,96 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 (compte 001)	922 584,80 €
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2020	- 712 807,28 €
Besoin de financement de la section d'investissement	- €
Couverture du besoin de financement 2020 (compte 1068)	- €
Solde du résultat d'exploitation (compte 002)	939 938,96 €

BUDGETS PRIMITIFS 2021

(DELIBERATION n°2021-050)

2.3 Budget annexe de l'assainissement Régie

2.3.2 Approbation du Budget

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, le budget annexe de l'assainissement Régie, dont l'équilibre général se présente comme suit :

	B.P. 2021	
	Dépenses	Recettes
Exploitation	5 957 055,35 €	5 957 055,35 €
Opérations réelles et ordres	5 957 055,35 €	5 017 116,39 €
Résultat reporté	- €	939 938,96 €
Investissement	4 207 449,29 €	4 207 449,29 €
Opérations réelles et ordres	3 494 642,01 €	3 284 864,49 €
Restes à réaliser	712 807,28 €	- €
Résultat reporté	- €	922 584,80 €

Budget Total	10 164 504,64 €	10 164 504,64 €
Opérations réelles et ordres	9 451 697,36 €	8 301 980,88 €
Restes à réaliser	712 807,28 €	- €
Résultat reporté	- €	1 862 523,76 €

Rapporteur : M. Deichtmann

BUDGETS PRIMITIFS 2021 (DELIBERATION n° 2021-051)

2.4 Budget annexe de l'eau en régie

2.4.1 Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- constate et approuve les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

-

	Section d'exploitation	Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
A	Résultats propres à l'exercice 2020	4 086 334,58 €	5 027 283,99 €	940 949,41 €
B	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2020)	0,00 €	945 436,77 €	945 436,77 €
C=A+B	Solde de la section d'exploitation 2020	4 086 334,58 €	5 972 720,76 €	1 886 386,18 €
	Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
D	Résultats propres à l'exercice 2020	2 754 384,03 €	1 837 440,27 €	-916 943,76 €
E	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2020)	0,00 €	3 015 260,50 €	3 015 260,50 €
F=D+E	Solde global d'exécution	2 754 384,03 €	4 852 700,77 €	2 098 316,74 €
G	Restes à réaliser au 31 décembre 2020	943 449,87 €	0,00 €	-943 449,87 €
H=F+G	Solde de la section d'investissement 2020	3 697 833,90 €	4 852 700,77 €	1 154 866,87 €
I=C+H		7 784 168,48 €	10 825 421,53 €	3 041 253,05 €

Affectation du résultat 2020	
Résultat global de la section d'exploitation 2020	1 886 386,18 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 (compte 001)	2 098 316,74 €
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2020	- 943 449,87 €
Besoin de financement de la section d'investissement	- €
Couverture du besoin de financement 2020 (compte 1068)	- €
Solde du résultat d'exploitation (compte 002)	1 886 386,18 €

Rapporteur : M. Deichtmann

BUDGETS PRIMITIFS 2021
(DELIBERATION n°2021-052)

2.4. Budget annexe de l'eau Régie

2.4.2 Approbation du Budget

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, le budget annexe de l'eau régie, dont l'équilibre général se présente comme suit :

	B.P. 2021	
	Dépenses	Recettes
Exploitation	6 393 300,92 €	6 393 300,92 €
Opérations réelles et ordres	6 393 300,92 €	4 506 914,74 €
Résultat reporté	- €	1 886 386,18 €
Investissement	4 866 757,85 €	4 866 757,85 €
Opérations réelles et ordres	3 923 307,98 €	2 768 441,11 €
Restes à réaliser	943 449,87 €	- €
Résultat reporté	- €	2 098 316,74 €
Budget Total	11 260 058,77 €	11 260 058,77 €
Opérations réelles et ordres	10 316 608,90 €	7 275 355,85 €
Restes à réaliser	943 449,87 €	- €
Résultat reporté	- €	3 984 702,92 €

Rapporteur : M. Deichtmann

BUDGETS PRIMITIFS 2021
(DELIBERATION n° 2021-053)

2.5 Budget annexe de l'eau DSP

2.5.1 Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 de l'ancien Syndicat d'Eau de Saint-Louis, Huningue et Environs au nouveau budget annexe DSP

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- constate et approuve les résultats de l'exercice 2019 comme suit :

	Section d'exploitation	Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
A	Résultats propres à l'exercice 2020	431 367,31 €	1 134 552,80 €	703 185,49 €
B	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2020)	0,00 €	623 099,06 €	623 099,06 €
C=A+B	Solde de la section d'exploitation 2020	431 367,31 €	1 757 651,86 €	1 326 284,55 €
	Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
D	Résultats propres à l'exercice 2020	1 399 147,38 €	1 028 093,37 €	-371 054,01 €
E	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2020)	0,00 €	275 120,76 €	275 120,76 €
F=D+E	Solde global d'exécution	1 399 147,38 €	1 303 214,13 €	-95 933,25 €
G	Restes à réaliser au 31 décembre 2020	1 070 386,51 €	0,00 €	-1 070 386,51 €
H=F+G	Solde de la section d'investissement 2020	2 469 533,89 €	1 303 214,13 €	-1 166 319,76 €
I=C+H		2 900 901,20 €	3 060 865,99 €	159 964,79 €

Affectation du résultat 2020	
Résultat global de la section d'exploitation 2020	1 326 284,55 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 (compte 001)	- 95 933,25 €
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2020	- 1 070 386,51 €
Besoin de financement de la section d'investissement	- 1 166 319,76 €
Couverture du besoin de financement 2020 (compte 1068)	- 1 166 319,76 €
Solde du résultat de fonctionnement (compte 002)	159 964,79 €

Rapporteur : M. Deichtmann

BUDGETS PRIMITIFS 2021

(DELIBERATION n°2021-054)

2.5 Budget annexe de l'eau DSP

2.5.2 Approbation du Budget

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, le budget annexe de l'eau DSP, dont l'équilibre général se présente comme suit :

	B.P. 2021	
	Dépenses	Recettes
Exploitation	1 386 464,79 €	1 386 464,79 €
Opérations réelles et ordres	1 386 464,79 €	1 226 500,00 €
Résultat reporté	- €	159 964,79 €
Investissement	2 617 484,55 €	2 617 484,55 €
Opérations réelles et ordres	1 451 164,79 €	2 617 484,55 €
Restes à réaliser	1 070 386,51 €	- €
Résultat reporté	95 933,25 €	- €

Budget Total	4 003 949,34 €	4 003 949,34 €
Opérations réelles et ordres	2 837 629,58 €	3 843 984,55 €
Restes à réaliser	1 070 386,51 €	- €
Résultat reporté	95 933,25 €	159 964,79 €

Rapporteur : M. Deichtmann

BUDGETS PRIMITIFS 2021
(DELIBERATION n°2021-055)

2.6 Budget annexe du Service d'enlèvement des ordures ménagères

2.6.1 Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- constate et approuve les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

	Section d'exploitation	Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
A	Réalisés propres à l'exercice 2020	1 233 991,84 €	1 366 143,90 €	132 152,06 €
B	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2020)	0,00 €	29 586,28 €	29 586,28 €
C=A+B	Solde de la section d'exploitation 2020	1 233 991,84 €	1 395 730,18 €	161 738,34 €
	Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
D	Réalisés propres à l'exercice 2020	49 441,37 €	84 031,28 €	34 589,91 €
E	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2020)	0,00 €	155 792,51 €	155 792,51 €
F=D+E	Solde global d'exécution	49 441,37 €	239 823,79 €	190 382,42 €
G	Restes à réaliser au 31 décembre 2020	120 866,80 €	0,00 €	-120 866,80 €
H=F+G	Solde de la section d'investissement 2020	170 308,17 €	239 823,79 €	69 515,62 €
I=C+H		1 404 300,01 €	1 635 553,97 €	231 253,96 €

Affectation du résultat 2020	
Résultat global de la section de fonctionnement 2020	161 738,34 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 (compte 001)	190 382,42 €
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2020	- 120 866,80 €
Besoin de financement de la section d'investissement	- €
Couverture du besoin de financement 2020 (compte 1068)	- €
Solde du résultat de fonctionnement (compte 002)	161 738,34 €

Rapporteur : M. Deichtmann

BUDGETS PRIMITIFS 2021

(DELIBERATION n° 2021-056)

2.6 Budget annexe du Service d'enlèvement des ordures ménagères

2.6.2 Approbation du Budget

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, le budget annexe du Service d'enlèvement des ordures ménagères, dont l'équilibre général se présente comme suit :

	B.P. 2021	
	Dépenses	Recettes
Exploitation	1 490 238,34 €	1 490 238,34 €
Opérations réelles et ordres	1 490 238,34 €	1 328 500,00 €
Résultat reporté	- €	161 738,34 €
Investissement	382 249,22 €	382 249,22 €
Opérations réelles et ordres	261 382,42 €	191 866,80 €
Restes à réaliser	120 866,80 €	- €
Résultat reporté	- €	190 382,42 €
Budget Total	1 872 487,56 €	1 872 487,56 €
Opérations réelles et ordres	1 751 620,76 €	1 520 366,80 €
Restes à réaliser	120 866,80 €	- €
Résultat reporté	- €	352 120,76 €

Rapporteur : M. Deichtmann

BUDGETS PRIMITIFS 2021

(DELIBERATION n° 2021-057)

2.7 Budget annexe de la zone d'activité à Attenschwiller

2.7.1 Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- constate et approuve les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

	Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
A	Réalisés propres à l'exercice 2020	267 549,46 €	266 302,46 €	-1 247,00 €
B	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2020)	114 884,65 €	0,00 €	-114 884,65 €
C=A+B	Solde de la section de fonctionnement 2020	382 434,11 €	266 302,46 €	-116 131,65 €
	Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
D	Réalisés propres à l'exercice 2020	266 302,46 €	266 302,46 €	0,00 €
E	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2020)	0,00 €	202 465,74 €	202 465,74 €
F=D+E	Solde global d'exécution	266 302,46 €	468 768,20 €	202 465,74 €
G	Restes à réaliser au 31 décembre 2020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
H=F+G	Solde de la section d'investissement 2020	266 302,46 €	468 768,20 €	202 465,74 €
I=C+H		648 736,57 €	735 070,66 €	86 334,09 €

Affectation du résultat 2020	
Résultat global de la section de fonctionnement 2020	-116 131,65 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 (compte 001)	202 465,74 €
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2020	- €
Besoin de financement de la section d'investissement	- €
Couverture du besoin de financement 2020 (compte 1068)	- €
Solde du résultat de fonctionnement (compte 002)	-116 131,65 €

Rapporteur : M. Deichtmann

BUDGETS PRIMITIFS 2021
(DELIBERATION n°2021-058)

2.7 Budget annexe de la zone d'activité à Attenschwiller

2.7.2 Approbation du Budget

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, le budget annexe de la zone artisanale à Attenschwiller, dont la vue générale se présente comme suit :

	B.P. 2021	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	382 934,11 €	309 476,83 €
Opérations réelles et ordres	266 802,46 €	309 476,83 €
Résultat reporté	116 131,65 €	- €
Investissement	145 476,83 €	468 768,20 €
Opérations réelles et ordres	145 476,83 €	266 302,46 €
Restes à réaliser	- €	- €
Résultat reporté	- €	202 465,74 €

Budget Total	528 410,94 €	778 245,03 €
Opérations réelles et ordres	412 279,29 €	575 779,29 €
Restes à réaliser	- €	- €
Résultat reporté	116 131,65 €	202 465,74 €

Rapporteur : M. Deichtmann

BUDGETS PRIMITIFS 2021
(DELIBERATION n° 2021-059)

2.8 Budget annexe de la zone d'activité du Technoparc

2.8.1 Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- constate et approuve les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

	Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
A	Réalisés propres à l'exercice 2020	3 550 577,10 €	1 845 524,88 €	-1 705 052,22 €
B	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2020)	0,00 €	3 608 840,00 €	3 608 840,00 €
C=A+B	Solde de la section de fonctionnement 2020	3 550 577,10 €	5 454 364,88 €	1 903 787,78 €
	Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
D	Réalisés propres à l'exercice 2020	1 230 164,88 €	2 228 957,73 €	998 792,85 €
E	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2020)	2 228 957,73 €	0,00 €	-2 228 957,73 €
F=D+E	Solde global d'exécution	3 459 122,61 €	2 228 957,73 €	-1 230 164,88 €
G	Restes à réaliser au 31 décembre 2020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
H=F+G	Solde de la section d'investissement 2020	3 459 122,61 €	2 228 957,73 €	-1 230 164,88 €
I=C+H		7 009 699,71 €	7 683 322,61 €	673 622,90 €

Affectation du résultat 2020	
Résultat global de la section de fonctionnement 2020	1 903 787,78 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2020(compte 001)	- 1 230 164,88 €
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2020	- €
Besoin de financement de la section d'investissement	- €
Couverture du besoin de financement 2020 (compte 1068)	- €
Solde du résultat de fonctionnement (compte 002)	1 903 787,78 €

Rapporteur : M. Deichtmann

BUDGETS PRIMITIFS 2021
(DELIBERATION n°2021-060)

2.8 Budget annexe de la zone d'activité Technoparc

2.8.2 Approbation du Budget

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, le budget annexe de la zone artisanale Technoparc, dont la vue générale se présente comme suit :

	B.P. 2021	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 831 564,88 €	3 372 850,78 €
Opérations réelles et ordres	1 831 564,88 €	1 469 063,00 €
Résultat reporté	- €	1 903 787,78 €
Investissement	2 626 347,88 €	1 230 164,88 €
Opérations réelles et ordres	1 396 183,00 €	1 230 164,88 €
Restes à réaliser	- €	- €
Résultat reporté	1 230 164,88 €	- €
Budget Total	4 457 912,76 €	4 603 015,66 €
Opérations réelles et ordres	3 227 747,88 €	2 699 227,88 €
Restes à réaliser	- €	- €
Résultat reporté	1 230 164,88 €	1 903 787,78 €

Rapporteur : M. Deichtmann

BUDGETS PRIMITIFS 2021
(DELIBERATION n°2021-061)

2.9 Budget annexe de la Pépinière d'entreprises à Schlierbach

2.9.1 Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- constate et approuve les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

	Section d'exploitation	Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
A	Réalisés propres à l'exercice 2020	246 509,97 €	262 027,62 €	15 517,65 €
B	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2020)	0,00 €	49 149,37 €	49 149,37 €
C=A+B	Solde de la section d'exploitation 2020	246 509,97 €	311 176,99 €	64 667,02 €
	Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
D	Réalisés propres à l'exercice 2020	97 406,46 €	77 606,09 €	-19 800,37 €
E	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2020)	23 310,57 €	0,00 €	-23 310,57 €
F=D+E	Solde global d'exécution	120 717,03 €	77 606,09 €	-43 110,94 €
G	Restes à réaliser au 31 décembre 2020	73 736,58 €	91 834,50 €	18 097,92 €
H=F+G	Solde de la section d'investissement 2020	194 453,61 €	169 440,59 €	-25 013,02 €
I=C+H		440 963,58 €	480 617,58 €	39 654,00 €

Affectation du résultat 2020	
Résultat global de la section d'exploitation 2020	64 667,02 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 (compte 001)	- 43 110,94 €
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2020	18 097,92 €
Besoin de financement de la section d'investissement	- 25 013,02 €
Couverture du besoin de financement 2020 (compte 1068)	25 013,02 €
Solde du résultat d'exploitation (compte 002)	39 654,00 €

Rapporteur : M. Deichtmann

BUDGETS PRIMITIFS 2021 (DELIBERATION n°2021-062)

2.9 Budget annexe de la Pépinière d'entreprises à Schlierbach

2.9.2 Approbation du Budget

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, le budget annexe de la Pépinière d'entreprises à Schlierbach, dont l'équilibre général se présente comme suit :

	B.P. 2021	
	Dépenses	Recettes
Exploitation	290 204,00 €	290 204,00 €
Opérations réelles et ordres	290 204,00 €	250 550,00 €
Résultat reporté	- €	39 654,00 €
Investissement	217 145,44 €	217 145,44 €
Opérations réelles et ordres	100 297,92 €	125 310,94 €
Restes à réaliser	73 736,58 €	91 834,50 €
Résultat reporté	43 110,94 €	- €
Budget Total	507 349,44 €	507 349,44 €
Opérations réelles et ordres	390 501,92 €	375 860,94 €
Restes à réaliser	73 736,58 €	91 834,50 €
Résultat reporté	43 110,94 €	39 654,00 €

Rapporteur : M. Deichtmann

03. Fiscalité locale

Fiscalité Locale

(DELIBERATION n°2021-063)

3.1 Vote des taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) et de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Le Président propose au Conseil de Communauté de maintenir, en 2021, les taux de la TFPB, de la TFPNB et de la CFE à leurs valeurs 2020 soit :

TFPB	:	3,60 % avec une durée d'IFP de 8 ans (2017 à 2024 inclus)
TFPNB	:	10,45 % avec une durée d'IFP de 8 ans (2017 à 2024 inclus)
T.C.F.E:	:	24,85 % avec une durée d'IFP de 8 ans (2017 à 2024 inclus)

Le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité cette proposition.

Rapporteur : M. Deichtmann

Fiscalité Locale

(DELIBERATION n°2021-064)

3.2 Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dans les Communes de l'ex-Communauté d'Agglomération des Trois Frontières, de l'ex-Communauté de Communes du Pays de Sierentz et maintien de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) dans les Communes de l'ex-Communauté de Communes de la Porte du Sundgau

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide pour 2021 :

- de maintenir le mode de financement du service d'enlèvement des Ordures Ménagères par la REOM dans les 13 Communes de l'ex Communauté de Communes de la Porte du Sundgau, soit :

Attenschwiller, Folgensbourg, Hagenthal-le-Bas, Hagenthal-le-Haut, Knoeringue, Leymen, Liebenschwiller, Michelbach-le-Bas, Michelbach-le-Haut, Neuwiller, Ranspach-le-Bas, Ranspach-le-Haut, Wentzwiller

et, compte-tenu, des différences de services rendus, notamment :

- une collecte hebdomadaire « bacs verts » et une collecte hebdomadaire « bacs beiges » dans les Communes de l'ex-Communauté d'Agglomération des Trois Frontières ;
- une seule collecte hebdomadaire dans les 17 Communes de l'ex-Communauté de Communes du Pays de Sierentz ;
- de maintenir à 11,49 %, le taux de la TEOM dans les 10 Communes de l'ex-Communauté d'Agglomération des Trois Frontières soit :

Bartenheim, Blotzheim, Buschwiller, Hégenheim, Hésingue, Huningue, Kembs, Rosenau, Saint-Louis, Village-Neuf

- de maintenir à 10,98 %, le taux de la TEOM dans les 17 Communes de l'ex-Communauté de Communes du Pays de Sierentz, soit :

Brinckheim, Geispitzen, Helfrantzkirch, Kappelen, Koetzingue, Landser, Magstatt-le-Bas, Magstatt-le-Haut, Rantzwiller, Schlierbach, Sierentz, Steinbrunn-le-Haut, Stetten, Uffheim, Wahlbach, Waltenheim, Zaessingue.

Rapporteur : M. Deichtmann

04. Subventions et fonds de concours

(DELIBERATION n°2021-065)

4.1 Subventions 2021

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2021, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve, bénéficiaire par bénéficiaire, l'attribution des subventions suivantes :

Action sociale	BP 2021/€
Enfance - DSP - crèche de Sierentz	229 000
Enfance - DSP - crèche de Landser	284 100
Foyers clubs d'Alsace (centre de loisirs ALSH)	70 000
Foyers clubs d'Alsace (animation jeunesse)	171 000
Amicale du Personnel de Saint-Louis Agglomération	380 000
Centre socio-culturel Saint-Louis	1 500
APAMAD	6 000
APALIB	9 000
ADAJ - Pfarrhus	11 000
AFAPEI IME Bartenheim	15 000
Le CAP	10 000

Association Solidarité Femmes 68	4 000
Entraide femmes Haut-Rhin	2 000
ALSID	5 000
ADIL	35 000
ORIV	7 200
AAGFIPADE	2 500
Politique de la Ville (réhabilitation thermique de copropriétés)	9 400
Politique de la Ville (Divers à engager selon délibérations dédiées)	47 000
Economie - emploi - tourisme	BP 2021/€
Mission locale Sundgau 3 frontières	68 600
ACIFE	9 000
HOLO 3	96 300
Sud Alsace Initiative	5 500
Club des entrepreneurs - Pépinière d'entreprises	2 000
Associations de commerçants et d'entreprises (divers à engager selon délibérations dédiées)	30 000
Plan d'action commerces	20 000
Market Place	50 000
Actéco 3F	20 000
Chambre d'Agriculture	15 000
Office de Tourisme de Saint-Louis Trois Frontières (subvention)	104 000
Office de Tourisme de Saint-Louis Trois Frontières (reversement taxe séjour)	130 000
Syndicat d'initiative Pays de Sierentz	2 700
Club Vosgien de Village-Neuf	3 400
Association du Lindenhof (Agrogast)	20 000
Coopération Transfrontalière	BP 2021/€
ETB	38 200
ETB - Projet Interreg V Sté civile 2020	3 750
Association Parc des Carrières	10 000
Infobest	10 800
IBA BASEL 2020	40 000
Environnement - Aménagement	BP 2021/€
Petite Camargue Alsacienne (Fonctionnement)	110 000
Petite Camargue Alsacienne (Investissement)	45 000
GAL	10 000
Association Protectrice des Oiseaux	1 400
ATMO Grand Est	21 000
Projets divers LEADER et Pays du Sundgau	33 500
Association 200 photos pour la nature	10 000
Région Grand Est (SIG)	4 000
Communes membres (Quotepart sur CEE)	39 800
Enseignement - culture - sport - divers	BP 2021/€
SIAS Collège d'Altkirch (Wahlbach - Zaessingue)	21 000
Collège Gérard de Nerval	10 000
Collège Gérard de Nerval (Association sportive)	800
Collège de Hégenheim	11 000
Collège de Hégenheim (Association sportive)	630
Collège Dolto de Sierentz (Association sportive)	2 000
Collège Dolto (langue et culture)	1 500
Lycée Jean Mermoz (transports sorties)	3 000
Ecole de Musique Pays de Sierentz	15 000
Festival Conc'Air de Saint-Louis	30 000
Forum du livre à Saint-Louis	10 000

EJPS du pays de Sierentz (tournoi de foot de jeunes)	1 500
Tennis Club de Kembs (tournoi international féminin)	5 000
Assoce qui roule	2 500
Diverses compétitions sportives (à engager selon délibération dédiées)	3 000
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers	3 480
Divers imprévus à engager selon délibérations dédiées	4 000

- autorise le Président à signer les conventions financières et avenants à passer avec les crèches de Sierentz et Landser, l'Amicale du Personnel de Saint-Louis Agglomération, la Petite Camargue Alsacienne, l'Office de Tourisme du Pays de Saint-Louis Trois Frontières, HOLO3, ETB, IBA Basel 2020, la Mission Locale Sundgau 3 Frontières, l'ADIL, les Foyers Clubs d'Alsace, la Ville de Saint-Louis (Conc'Air), l'Association LINDENHOF, Market Place.

Rapporteur : M. Deichtmann

04. Subventions et fonds de concours (DELIBERATION n°2021-066)

4.2 Fonds de concours exceptionnel à la Commune de Hégenheim

La Commune de Hégenheim a introduit auprès du Président une demande de fonds de concours au titre de l'enveloppe exceptionnelle portant sur des travaux de sécurité liés à la création d'un parking destiné à desservir le futur Parc de carrières.

Ces travaux de sécurité sont estimés à 28 430 € HT.

Le projet de Parc des carrières étant porté par l'intercommunalité et ayant vocation à attirer la population de l'ensemble du secteur transfrontalier, le Président propose de donner une suite favorable à la demande de la Commune et de lui attribuer ainsi un fonds de concours exceptionnel à hauteur de 50 % du montant HT des travaux, soit la somme prévisionnelle de 14 215 €.

Le Conseil de Communauté, approuve à l'unanimité cette proposition.

Rapporteur : M. Deichtmann

05. Mise en amortissement sur 15 ans d'un prêt-relais de 11 millions d'euros souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe (DELIBERATION n°2021-067)

Sur l'état de la dette du budget principal de Saint-Louis Agglomération d'un montant total de 32 739 000 € au 01/01/2021, figure un emprunt relais de 11 000 000 € souscrit auprès de la Caisse d'Epargne du Grand Est Europe dont l'échéance contractuelle est fixée au 30/06/2021.

Il est proposé la mise en amortissement de ce prêt relais aux conditions suivantes :

- Montant : 11 000 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux : Taux fixe de 0,65 %
- Amortissement : Constant
- Périodicité : Semestrielle
- Echéances : Paiement à terme échu
- Base de calcul : 30/360

- Frais de dossier : 0,10 % soit 11 000 €
- Remboursement anticipé : Possible à chaque échéance, moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle
- Validité : Condition de taux ayant une validité au 9/04/2021
- Déblocage des fonds : en une seule fois avant le 27/04/2021

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide de contracter le prêt substitutif correspondant et cela aux conditions énoncées dans l'exposé du Président,
- autorise le Président à signer ce contrat,
- habilite le Président à procéder ultérieurement sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat,
- donne au Président tous pouvoirs à cet effet.

Rapporteur : M. Litzler

06. Transfert des compétences eau et assainissement : transfert des résultats budgétaires 2019 à Saint-Louis Agglomération – Commune de Helfrantzkirch
(DELIBERATION n° 2021-068)

Par délibération du 27 janvier 2021, le Conseil de Communauté a approuvé le transfert des résultats budgétaires 2019 de la commune de Helfrantzkirch.

Or, la ventilation des montants présentés était erronée, il convient de redélibérer sur la base de montants exacts.

En définitive, le compte administratif 2019 du budget n°21001 (eau et assainissement de la Commune de Helfrantzkirch) dégage un résultat de :

- + 14 797,82 € sur la section de fonctionnement ;
- + 31 351,39 € sur la section d'investissement.

Ces résultats sont à minorer du montant des impayés constatés au 15 août 2020 qui s'élèvent à 8 505,06 €.

Il est proposé au Conseil de Communauté et au Conseil municipal, par délibération concordante entre Saint-Louis Agglomération et la Commune de Helfrantzkirch :

- d'approuver le transfert des résultats du budget principal de la commune de Helfrantzkirch constatés au 31 décembre 2019 vers le budget annexe eau régie (10303) et assainissement régie (10309) de Saint-Louis Agglomération, à concurrence de + 37 644,14 € dont :
 - + 6 292,76 € en exploitation, répartis entre 3 146,38 € sur le budget 10303 et 3 146,38 € sur le budget 10309 ;
 - + 31 351,39 € en investissement, répartis entre 15 675,69 € sur le budget 10303 et + 15 675,70 € sur le budget 10309.

Le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité cette proposition.

07. Complément apporté à l'intérêt communautaire de la compétence « action sociale » en matière de santé
(DELIBERATION n°2021-069)

L'exercice de certaines compétences par les EPCI à fiscalité propre est subordonné à la reconnaissance et à la définition de leur intérêt communautaire. C'est le cas notamment de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire ».

Le Conseil de Communauté a ainsi, par délibérations du 29 novembre 2017 et du 19 décembre 2018, défini au sein de la compétence « Action sociale » comme étant d'intérêt communautaire dans le domaine de la santé, les actions relevant du fonctionnement et de l'extension de la maison de santé à Folgenschbourg ainsi que la participation à la Société d'Economie Mixte d'Investissement pour la Clinique des Trois Frontières (SEMDIC).

Il est aujourd'hui proposé de compléter cette définition de l'intérêt communautaire dans le domaine de la santé, sous la compétence « Action sociale », comme suit :

« (...)

- l'élaboration, la mise en œuvre et l'animation d'un Contrat Local de Santé.

(...) ».

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, ce complément apporté à l'intérêt communautaire de la compétence « action sociale » en matière de santé.

Rapporteur : Mme Trendel

08. Engagement de Saint-Louis Agglomération dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé
(DELIBERATION n°2021-070)

L'accès aux soins devient de plus en plus complexe sur le territoire de l'Agglomération, en raison notamment de nombreux départs à la retraite de professionnels de santé non compensés par l'installation en nombre suffisant de nouveaux praticiens. C'est pourquoi Saint-Louis Agglomération souhaite s'engager conjointement avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans l'élaboration d'un Contrat Local de Santé.

Ce contrat permettra de définir un programme d'actions concrètes et ciblées visant notamment à attirer des professionnels de santé et à faciliter leur installation sur notre territoire.

Conclu pour une durée comprise entre 3 et 5 ans, ce dispositif ouvre notamment droit à un co-financement de l'ARS pour l'embauche d'un coordonnateur chargé de sa mise en œuvre ainsi que pour un accompagnement par un bureau d'études lors de son élaboration. Les signataires et partenaires associés assurent, quant à eux, le financement des actions dont ils sont porteurs.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'engagement de Saint-Louis Agglomération dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé ;
- autorise le Président ou son représentant à prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les documents afférents.

Rapporteur : Mme Pascale Schmidiger

09. Transports urbains - Expérimentation d'une reconnaissance mutuelle des abonnements avec la Communauté tarifaire de la Suisse du Nord-Ouest (T.N.W.) : passation d'une convention
(DELIBERATION n°2021- 071)

Par délibération du 16 décembre 2020, le Conseil d'Agglomération a approuvé le principe d'une expérimentation de reconnaissance mutuelle des abonnements entre la Communauté Tarifaire de la Suisse du Nord-Ouest et le réseau Distribus.

Cette expérimentation vise à étendre le champ de reconnaissance des abonnements (U-Abo pour le TNW et Distripass pour le réseau Distribus) dans les zones de validité respectives. Elle se déroulera sur une période de 2 ans à partir du 1^{er} juin 2021 et n'aura aucun effet sur les tarifs des abonnements concernés.

Le Conseil de Communauté à **71 voix pour et 1 voix contre** :

- approuve la signature entre Saint-Louis Agglomération et le TARIFVERBUND NORDWESTSCHWEIZ (TNW) d'une convention de coopération
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention.

Rapporteur : M. Deichtmann

10. Autorisation au Président de lancer et conclure un accord-cadre à bons de commandes relatif à des travaux d'entretien de voirie
(DELIBERATION n°2021-072)

Dans un souci de rationalisation des achats et de réduction des coûts, Saint-Louis Agglomération souhaite lancer une procédure d'accord-cadre multi-attributaires à bons de commande pour ses petits travaux d'entretien de voirie.

L'accord-cadre sera conclu pour une durée ferme d'un an renouvelable 3 fois, soit une durée maximale de 4 ans, sans montant minimum et sans montant maximum et ce, pour toute la durée de l'accord-cadre étant précisé que le montant de chaque bon de commande ne pourra excéder 50 000,00 € HT.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve ces dispositions et autorise le lancement de la procédure d'attribution,;
- autorise le Président ou son représentant, à signer l'accord-cadre à intervenir, les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision, ainsi que les bons de commande afférents.

Rapporteur : M. Litzler

11. Modification n°1 du marché n°2019AEPT036L00 relatif à la liaison intercommunale entre les champs captants de Saint-Louis et le Château d'eau de Bartenheim - annule et remplace la délibération n°2020-360 du 16 décembre 2020
(DELIBERATION n°2021-073)

La société SADE est titulaire du marché n°2019AEPT036L00 relatif à des travaux de création d'une liaison intercommunale entre les champs captants de Saint-Louis et le Château d'eau de Bartenheim.

Une modification du marché n°1 s'avère aujourd'hui nécessaire pour :

- prolonger les délais d'exécution du marché : dans le cadre de la crise de la COVID19, il s'est avéré nécessaire de notifier au titulaire plusieurs ordres de service d'arrêt et de reprise du chantier. Ces interruptions justifient aujourd'hui une prolongation de deux mois calendaires à compter de la date de notification de la modification de marché n°1 à intervenir.
- augmenter le montant du marché : plusieurs prestations imprévues ont dû être mises en œuvre afin que le chantier puisse être mené à bonne fin. Le montant total de ces prestations supplémentaires, non prévues au marché initial, s'élève à 132 682,60 € HT.
- valider les quantités réellement exécutées, ayant une incidence à la baisse sur le montant initial du marché.

L'incidence financière totale de la modification de marché n°1 à approuver représente une augmentation de 3,54 % du montant initial du marché. Le nouveau montant s'élevant ainsi à 1 200 207,35 € HT.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- autorise le Président, ou son représentant, à signer une modification n°1 du marché n°2019AEPT036L00 relatif à la liaison intercommunale entre les champs captants de Saint-Louis et le Château d'eau de Bartenheim et reprenant les éléments décrits ci-dessus, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Rapporteur : M. Deichtmann

12. QUARTIER DU LYS - Modification de l'Accord cadre de maîtrise d'œuvre
(DELIBERATION n°2021-074)

La Communauté d'Agglomération des Trois Frontières avait attribué un accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine du Quartier du Lys à un groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est la société Urban Act.

Suite à une réorientation de la programmation de cette zone d'activités, une modification substantielle du Schéma directeur du Quartier du Lys a été réalisée en 2019.

La modification n°4 de l'accord cadre a ainsi pour objet de compléter le bordereau des prix unitaires de l'accord-cadre par le prix nouveau suivant :

Missions	INTITULE	UNITE	P.U (€ HT)
5.1.1	Reprise du Etudes Préliminaires sur la base d'un nouveau Schéma Directeur	Le forfait	49 700 €

Ce prix nouveau ne modifie pas le montant global de l'accord-cadre conclu sans minimum ni maximum.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, la modification proposée et autorise le Président à signer ladite modification n°4 et tous les documents y afférents.

Rapporteur : M. Deichtmann

13. Acquisition d'une parcelle pour l'élargissement du parking du Pôle de proximité de Sierentz
(DELIBERATION n° 2021-075)

Les usagers du Pôle de proximité de Sierentz, sis 57 rue Rogg Haas, ainsi que les agents des services qu'il héberge et alentours (RAM, crèche, professionnels de santé) rencontrent aujourd'hui des problèmes de stationnement.

La commune de Sierentz, propriétaire d'une parcelle avoisinante, a acceptée de céder celle-ci à Saint-Louis Agglomération en vue de réaliser un élargissement du parking et offrir une quinzaine de places supplémentaires aux vingt-cinq existantes.

Il est ainsi proposé d'acquérir auprès de la commune de Sierentz la parcelle nécessaire aux travaux d'élargissement du parking, cadastrée comme suit :

Commune	Adresse	Section	N°	Contenance	Nature
SIERENTZ	Lieu-dit Straenge	6	329	1,49 a	Terrain à bâtir

Selon l'avis du service des domaines, le montant de l'acquisition s'élève à 6 700 €, étant entendu que les éventuels frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz, ne prenant pas part à la délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité ::

- approuve l'acquisition de ladite parcelle moyennant un prix d'acquisition de 6 700€, par acte à établir en la forme administrative ;
- autorise le Président à recevoir et authentifier l'acte de vente en la forme administrative et à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires à la présente délibération ;
- désigne Mme Pascale SCHMIDIGER, 1^{ère} Vice-Présidente, pour représenter Saint-Louis Agglomération à la signature de l'acte de vente.

Rapporteur : M. Litzler

14. Mise à disposition d'un terrain à Michelbach-le-Bas pour l'exploitation d'un site point haut par ATC France
(DELIBERATION n° 2021-076)

Par convention signée le 05 février 2015, le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Michelbach-Attenschwiller avait autorisé FPS TOWERS à occuper une surface de 26 m², sis lieu-dit « ZEHNTTELWEG » 68730 MICHELBACH-LE-BAS, sous les références cadastrales section 14 parcelle 341, pour lui permettre l'implantation et l'exploitation d'un site point haut (équipement télécom).

FPS Towers a changé de dénomination sociale et est devenue ATC France depuis le 1er janvier 2018. Par ailleurs, suite à la dissolution du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Michelbach-Attenschwiller, Saint-Louis Agglomération s'y substitue de plein droit et en assure la compétence depuis le 1er janvier 2020 sur son territoire.

En conséquence, la convention signée entre les deux anciennes entités étant résiliée de plein droit, il convient aujourd'hui de définir les nouvelles conditions de mise à disposition du terrain concerné à ATC France.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve les modalités fixées par la convention de mise à disposition ;
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention.

Rapporteur : M. Deichtmann

15. Ressources Humaines : Modification du tableau des effectifs

(DELIBERATION n°2021-077)

Afin de poursuivre la restructuration et le renforcement des services de l'Agglomération, ainsi que le remplacement d'agents admis à faire valoir leurs droits à la retraite ou ayant quitté la collectivité, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit.

1. Pour le fonctionnement de la direction des finances :
 - Création d'un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet
2. Pour le fonctionnement du pôle de la communication et du numérique :
 - Création d'un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - Suppression d'un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe à temps complet
3. Pour le fonctionnement du pôle aménagement et développement du territoire :
 - Création d'un poste d'ingénieur territorial principal à temps complet
 - Suppression d'un poste de technicien territorial à temps complet
4. Pour le fonctionnement du pôle assemblées, juridique et commande publique (direction des affaires juridiques) :
 - Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet

Le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité modifications susmentionnées du tableau des effectifs avec effet au 1^{er} mai 2021

Rapporteur : M. Meyer

16. Octroi d'une garantie d'emprunt à NEOLIA pour un prêt de 1 318 408 € destiné à la construction de 15 logements sociaux à Blotzheim

(DELIBERATION n°2021-078)

NEOLIA sollicite la garantie de Saint-Louis Agglomération pour l'obtention d'un prêt d'un montant global de 1 318 408 €, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Ce prêt est destiné au financement de la construction de 15 logements sociaux rue du Tilleul à Blotzheim.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 318 408 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°120113 constitué de neuf lignes de prêt.
- accorde sa garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité
- s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Rapporteur : M. Meyer

17. Octroi d'une garantie d'emprunt à NEOLIA pour un prêt de 1 551 793 € destiné à la construction de 20 logements sociaux à Blotzheim
(DELIBERATION n°2021-079)

NEOLIA sollicite la garantie de Saint-Louis Agglomération pour l'obtention d'un prêt d'un montant global de 1 551 793 €, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Ce prêt est destiné au financement de la construction de 20 logements sociaux rue du Tilleul à Blotzheim.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 551 793 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°120109 constitué de neuf lignes de prêt.
- accorde sa garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité
- s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Rapporteur : M. Meyer

18. Attribution de subventions complémentaires aux aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) dans le cadre du programme « Habiter Mieux Sérénité »
(DELIBERATION n°2021-080)

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, Saint-Louis Agglomération entend favoriser l'amélioration du confort et de la performance énergétique du parc de logements.

Quatre nouvelles demandes de subventions ont été adressées à Saint-Louis Agglomération par des habitants de Landser, Hésingue et Saint-Louis dans le cadre de leurs travaux de rénovation énergétique, représentant un montant total de 2 000 €.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'attribution des subventions proposées ci-dessus et autorise le Président ou son représentant à prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer les documents afférents.

Rapporteur : M. Deichtmann,

19. **Signature de la convention multi-partenariale dans le cadre de la mise en œuvre du Programme ACTEE 2 SEQUOIA**
(DELIBERATION n°2021-081)

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), l'Association des Maires de France (AMF), l'ADEME et ses partenaires financiers, ont lancé le programme ACTEE 2 SEQUOIA (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) afin de soutenir les collectivités dans l'accompagnement à la maîtrise de l'énergie des bâtiments publics.

Saint-Louis Agglomération, après avoir consulté les communes membres pour connaître leurs projets, a déposé une candidature pour ce programme, en groupement avec le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin, le Pays Rhin Vignoble Grand Ballon, le Pays Thur Doller et la Ville de Saint-Louis.

Cette candidature conjointe a été retenue à l'unanimité par le jury réuni le 24 février 2021.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention de partenariat à signer entre les membres du groupement retenu au titre du Programme ACTEE 2 SEQUOIA ;
- autorise le Président à signer ladite convention et tous les documents afférents à ce dossier.

Rapporteur : M. Deichtmann

20. **Désignation d'un représentant à l'APRONA (Association de protection de la nappe phréatique de la plaine d'Alsace)**
(DELIBERATION n° 2021-082)

Suite au transfert, au 1^{er} janvier 2020, de la compétence Eau à Saint-Louis Agglomération, il est proposé de désigner un représentant de l'Agglomération à l'Association de protection de la nappe phréatique de la plaine d'Alsace (APRONA) dont elle est membre par substitution du Syndicat d'Eau de Saint-Louis, Huningue et environs.

Le Président propose, avec l'accord du Bureau, la candidature de M. Thierry LITZLER.

Il demande s'il y a d'autres candidatures.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du CGCT, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, de procéder à cette désignation à main levée.

Le Conseil de Communauté désigne, à l'unanimité des votants, M. Thierry LITZLER, représentant au sein de l'APRONA.

Rapporteur : M. Deichtmann

21. Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu des délégations accordées par délibération du 15 juillet 2020
(DELIBERATION n° 2021-083)

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par Monsieur le Président, sur la période du 1^{er} au 31 mars 2021, en application de la délégation de principe accordée par délibération du 15 juillet 2020 :

Point 2-1-1 des délégations - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, des accords-cadres et leurs marchés subséquents dont le montant est inférieur à 1 000 000 € HT ainsi que toute décision concernant les modifications de ces marchés, dans la limite de 200 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- Conclusion d'un accord-cadre pour des prestations de contrôles externes sur les réseaux d'assainissement sur la période 2021-2024 (essais d'étanchéité, contrôle compactage tranchées, inspection caméra, curage), avec la société INERA, pour un montant maximum sur toute la durée du marché de 200 000 € HT ;
- Signature d'un acte de sous-traitance dans le cadre du marché public pour l'aménagement d'un ensemble ludique de toboggans au Centre nautique Pierre de Coubertin à Saint-Louis - Lot n°2 : Démolition et gros œuvre, avec la société titulaire DEGANIS au profit de la société sous-traitante SOPREMA, pour un montant de 10 638,34 € HT ;
- Signature d'un acte de sous-traitance dans le cadre du marché public de travaux d'aménagement de la phase 1 du Parc des Carrières à Saint-Louis et Hégenheim, avec la société titulaire SN MULLER PAYSAGES au profit de la société sous-traitante PONTIGGIA, pour un montant de 151 866 € HT ;
- Conclusion d'un marché public de travaux préparatoires aux travaux du centre de dialyse rue Saint-Damien à Saint-Louis, avec la société TP3F, pour un montant estimé de 77 887,50 € HT soit 93 465 € TTC ;
- Signature d'une modification de marché public n°11 au marché d'impression et de reproduction de divers supports de communication de Saint-Louis Agglomération pour la période 2019 à 2022, avec la société GYSS imprimeur, pour l'ajout de prix nouveaux au BPU ;
- Conclusion d'un marché public de services pour la surveillance, l'entretien et le contrôle des installations et ouvrages de production d'eau potable pour le secteur « Porte du Sundgau », sur la période 2021-2024, avec la société VEOLIA EAU, pour un montant mensuel de 7 744,81 € HT en ce qui concerne la partie forfaitaire, et une partie à bons de commande pour un maximum de 120 000 € HT sur la durée totale du marché ;
- Signature d'une modification de marché n°1 au marché public de conception, mise en œuvre et maintenance du Portail Intranet de Saint-Louis Agglomération, avec la société PROJETLYS, pour l'ajout d'une prestation "Licence Powell Manager" pour un montant annuel de 2 400 € HT (partie forfaitaire du marché).

Point 4-2 des délégations - Décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler les baux relatifs à des biens immobiliers, à usage privé ou commercial, pour une durée inférieure ou égale à douze ans, à titre gratuit ou onéreux :

- Signature d'un renouvellement du bail de la caserne de gendarmerie à Hagenthal-le-Haut, avec la Direction Départementale des Finances Publiques, pour une durée de 9 ans, soit du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2029, et pour un loyer annuel de 94 798,95 € TTC (hors charges) ;
- Signature d'une convention de mise à disposition de services et de moyens en hôtel d'entreprise pour une location d'atelier à M. Thomas REIN, du 13 mars 2021 au 12 mars 2022 et pour un montant mensuel de 1 620 € TTC ;
- Signature d'une convention de mise à disposition de services et de moyens en pépinière d'entreprises pour une location d'atelier à M. Jawad KHCHILAAAT, du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2022 pour un montant mensuel de 1 140 € TTC, ainsi que du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023 pour un montant mensuel de 1 260 € TTC ;
- Signature d'une convention de mise à disposition de services et de moyens en pépinière d'entreprises pour une location d'un bureau à M. Jawad KHCHILAAAT, du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2022 pour un montant mensuel de 300 € TTC, ainsi que du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023 pour un montant mensuel de 318 € TTC ;
- Signature d'une convention de mise à disposition de services et de moyens en pépinière d'entreprises pour une location d'un bureau à M. Jérémie KAMM et M. Vincent HENGY, du 15 mars 2021 au 14 mars 2022 pour un montant mensuel 288 € TTC ainsi que du 15 mars 2022 au 14 mars 2023 pour un montant mensuel de 300 € TTC.

Point 4-7 des délégations - Demander ou accepter les autorisations de passage, les servitudes, les indemnisations pour perte de récolte et les conventions de superposition d'affectation et de gestion du domaine public sur des terrains n'appartenant pas ou appartenant à la Communauté d'Agglomération et signer les conventions s'y rapportant :

- Signature d'une convention de régularisation de l'autorisation de passage en terrain privé d'une canalisation d'assainissement au titre de la servitude située au 17 rue du Ruisseau à Rosenau, parcelle 105 section AE, avec les époux BUCHER, à titre gratuit.

Montant des engagements comptables pendant la période considérée :

- 462 918,74 € en section de fonctionnement
- 488 492,32 € en section d'investissement

Le Conseil de Communauté prend acte du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président sur la période du 1^{er} au 31 mars 2021.

Rapporteur : M. Deichtmann

22. Détermination du lieu de réunion du Conseil de Communauté pour la séance du 26 mai 2021
(DELIBERATION n° 2021-084)

Conformément à l'article L.5211-11 du CGCT, et en raison du contexte sanitaire, le Président propose de fixer le lieu du prochain Conseil communautaire du 26 mai 2021 au Triangle de Huningue.

Le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité cette proposition.

Personne ne demandant plus la parole, M. Deichtmann lève la séance à 20 h 00.